

Analyse fonctionnelle des emplois

La répartition de l'emploi sur le territoire est le plus souvent analysée en fonction d'un découpage sectoriel, qui correspond à l'activité principale exercée par les établissements. Cette approche est complétée ici par une analyse des fonctions occupées par les actifs, résultant de la profession qu'ils occupent. Les professions sont réparties en quinze fonctions ; certaines d'entre elles interviennent dans les différentes étapes de la production, d'autres sont plutôt tournées vers les services à la population. Les fonctions exercées sont transversales par rapport aux secteurs d'activité. Elles sont regroupées en quatre grands postes :

- Fonctions métropolitaines

Ces fonctions sont définies comme celles qui se concentrent davantage dans les plus grandes aires urbaines. Ce sont les fonctions de gestion, de conception-recherche, de prestations intellectuelles, de commerce interentreprises et de culture et loisirs.

- Fonctions présentesielles « au service de la population »

Ce sont les fonctions de distribution, de services de proximité, d'éducation et formation, de santé et action sociale et d'administration publique. En ce qui concerne la fonction culture et loisirs, la priorité a été donnée à son caractère métropolitain par rapport à son caractère présentiel.

- Fonctions de production concrète

Ce sont les fonctions qui assurent la production des biens matériels : l'agriculture, le BTP et la fabrication.

- Fonctions transversales

Ce sont les fonctions transport et logistique et entretien et réparation. Ces fonctions sont présentes dans tous les secteurs de l'économie. La gestion est également une fonction transversale, mais son caractère métropolitain est privilégié par rapport à son caractère transversal.

Bassins de vie

Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. Les services et équipements de la vie courante servant à définir les bassins de vie sont classés en six grands domaines : services aux particuliers, commerce, enseignement, santé, transports ainsi que sports-loisirs-culture.

Capacité d'accueil touristique

La capacité d'accueil se définit en nombre de places d'hébergement (lits touristiques), selon une convention de calcul sommaire :

- capacité en hôtellerie classée ou non : nombre de chambres x 2
- capacité en hôtellerie de plein air classée ou non : nombre d'emplacements x 3
- capacité en résidences secondaires : nombre de résidences secondaires x 5

Le champ porte sur les hôtels de tourisme, classés ou pas, de plus de 5 chambres et sur les campings de plus de dix emplacements, classés ou pas.

Catégorie d'entreprises

Selon la définition officialisée par le décret n° 2008-1534 du 18 décembre 2008, en application de la loi de modernisation de l'économie de 2008, l'entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes. En statistique d'entreprise, cette définition est actuellement approchée par la notion de groupe. L'ensemble des filiales d'un même groupe sont réunies pour former une entreprise selon l'approche économique.

Le décret définit quatre catégories d'entreprises :

- Les microentreprises occupent moins de dix personnes et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas deux millions d'euros.

- Les petites et moyennes entreprises (PME) occupent moins de 250 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros. Dans cette publication, elles ne comprennent pas les microentreprises, même si, par définition, ces dernières sont des PME.

- Les entreprises de taille intermédiaire (ETI) n'appartiennent pas à la catégorie des PME ; elles occupent moins de 5 000 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan n'excédant pas deux milliards d'euros.

- Les grandes entreprises (GE) sont les entreprises non classées dans les catégories précédentes.

L'effectif des entreprises pris en compte est l'effectif salarié en équivalent temps plein (ETP), c'est-à-dire en prenant en compte le temps de travail de chaque salarié au cours de l'année 2011. Il ne comprend pas les employés en intérim. Les entreprises appartiennent au champ des secteurs marchands hors agriculture.

La nationalité d'une firme multinationale est définie par le pays de localisation de l'unité de contrôle opérationnel du groupe, pays où les informations financières de l'ensemble des filiales sont généralement consolidées.

Emploi (au sens du recensement de la population)

Les personnes employées au sens du recensement de la population sont celles ayant déclaré avoir un emploi dans le formulaire du recensement. Cet emploi est comptabilisé dans la commune de lieu de travail. Les personnes déclarent être dans l'une des situations suivantes :

- exercer une profession (salariée ou non), même à temps partiel ;
- aider une personne dans son travail (même sans rémunération) ;
- être apprenti, stagiaire rémunéré ;
- être chômeur tout en exerçant une activité réduite ;
- être étudiant ou retraité mais occupant un emploi.

Cette notion est différente de celle de l'emploi au sens du BIT qui concerne toutes les personnes ayant travaillé pendant une durée quelconque, ne serait-ce qu'une heure, au cours d'une semaine donnée (appelée semaine de référence).

Emploi touristique

L'emploi touristique est estimé à partir de 109 activités potentiellement touristiques qui sont ensuite regroupées en 11 grands secteurs et en trois niveaux de « touristicité » (100 % touristique, touristique et peu touristique). Seul l'emploi direct est pris en compte.

La part de l'emploi touristique dans l'activité rapporte le nombre d'emplois touristiques mensuel moyen de l'activité à l'emploi total.

Équipements

Un équipement est un lieu d'achat de produits ou de consommation de services. Les équipements répertoriés dans la base permanente gérée par l'Insee relèvent de six domaines (services aux particuliers, commerce, enseignement, santé-social, transport, sport, loisirs et culture) et sont regroupés en trois gammes, selon leur fréquence sur leur territoire et la proximité du service rendu. La base des équipements regroupe :

- La gamme de proximité, qui comporte 30 équipements : poste, banque-

caisse d'épargne, épicerie-supérette, boulangerie, boucherie, enseignement du premier degré, médecin généraliste, pharmacie, taxi, etc.

- La gamme intermédiaire, qui correspond à 34 équipements : police-gendarmerie, supermarché, librairie, collège, laboratoire d'analyses médicales, ambulance, bassin de natation, etc.

- La gamme supérieure, qui recense 40 équipements : pôle emploi, hypermarché, lycée, urgences médicales, maternité, médecin spécialiste, cinéma, etc.

Espaces artificialisés

Selon la nomenclature de l'occupation des sols de la source Corine Land Cover, les espaces artificialisés recouvrent les zones urbanisées (tissu urbain continu ou discontinu), les zones industrielles et commerciales, les réseaux de transport, les mines, carrières, décharges et chantiers, ainsi que les espaces verts artificialisés (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs).

Famille

Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

- soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;

- soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage.

Famille monoparentale

Une famille monoparentale comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant).

Famille nombreuse

Une famille est dite nombreuse lorsqu'elle comprend trois enfants ou plus.

Grande aire urbaine / petite moyenne aire

Une aire (grande, moyenne ou petite) est constituée d'un pôle urbain et d'une couronne périurbaine.

Un pôle urbain est un ensemble de communes présentant une continuité du bâti et un seuil minimal d'emplois (au moins 10 000 emplois pour le pôle urbain d'une grande aire urbaine, de 5 000 à 10 000 pour une moyenne aire et 1 500 à 5 000 pour une petite aire).

Une couronne périurbaine regroupe les communes qui sont sous l'influence économique d'un pôle urbain. Son étendue est déterminée par les déplacements domicile-travail des actifs de sorte que, in fine, au moins 40 % des actifs d'une aire résident et travaillent dans l'aire.

Les communes multipolarisées sont des communes situées hors des aires urbaines, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles, et qui forment avec elles un ensemble d'un seul tenant.

Les communes isolées hors influence des pôles sont les communes situées hors de l'espace des grandes aires urbaines et hors de l'espace des autres aires.

Grille communale de densité

La répartition des communes selon la grille communale de densité repose sur une méthode conçue par la Commission européenne, fondée sur des calculs de densité et de population selon un principe d'agrégation de carreaux de un kilomètre de côté. Elle utilise une approche plutôt morphologique, le rural correspondant aux espaces les moins densément peuplés selon des seuils choisis au niveau européen. De plus, elle définit des degrés d'urbanisation, permettant de dépasser l'approche binaire marquant une commune comme étant rurale ou urbaine. Les seuils de densité ont été fixés pour tous les pays européens de manière homogène, ce qui assure la comparabilité des situations. Ces seuils, relativement élevés pour la France, conduisent à une définition plutôt restrictive de l'urbain. Aussi, l'Insee a cherché à qualifier plus finement ce vaste espace rural en créant, selon la même méthode, un degré supplémentaire identifiant, parmi les zones peu denses, des zones très peu denses. L'ajout d'un degré de moindre densité à la typologie européenne permet alors de répartir les communes françaises en quatre catégories : communes densément peuplées ; communes de densité intermédiaire ; communes peu denses ; communes très peu denses.

Indicateur conjoncturel de fécondité

L'indicateur conjoncturel de fécondité mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

Indice de spécificité

Il mesure la différence entre la structure sectorielle de la zone étudiée et le reste du territoire considéré (par exemple : Normandie par rapport à la France métropolitaine, ou un département par rapport à l'ensemble de la région Normandie). L'indice de spécificité d'un secteur est le rapport entre le poids de ce secteur dans la zone considérée (par exemple une zone d'emploi) et le poids du secteur dans la zone englobante (par exemple la région Normandie). Un indice de spécificité supérieur à 1 dans un secteur indique une spécialisation de la zone dans ce secteur.

Jeunes non insérés

La part de jeunes non insérés correspond à la part des 18-24 ans ni en emploi, ni en formation parmi les 18-24 ans.

Logement du parc social

Les logements du parc social sont :

- les logements appartenant à des organismes HLM (Habitation à loyer modéré) ou à d'autres bailleurs de logements sociaux (par exemple, logements détenus par les sociétés immobilières d'économie mixte - SEM) et qui sont soumis à la législation HLM pour la fixation de leur loyer ;

- les logements en dehors du champ des organismes de HLM mais pratiquant un loyer HLM.

Logement vacant

Un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :

- proposé à la vente, à la location ;

- déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ;

- en attente de règlement de succession ;

- conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ;

- gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (par exemple un logement très vétuste, etc...).

Ménage

Un ménage, au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans qu'elles soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles.

Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales.

Les personnes vivant dans des habitations mobiles, les marins, les sans-abris, et les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention, etc.) sont considérées comme vivant hors ménage.

Niveau de vie et pauvreté monétaire

Le niveau de vie d'un individu correspond au revenu disponible du ménage fiscal auquel il appartient, rapporté au nombre d'unités de consommation de ce ménage.

Le revenu disponible est constitué de l'ensemble des revenus d'activité, de remplacement et du patrimoine des différentes personnes composant le ménage, augmenté des prestations sociales perçues et diminué des prélèvements sociaux et des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation).

Le nombre d'unités de consommation n'est pas égal au nombre de personnes du ménage, car il est tenu compte du fait que la vie commune procure des économies d'échelle. L'échelle actuellement utilisée est celle de l'OCDE qui retient la pondération suivante : le premier adulte compte pour 1 UC ; les autres personnes de 14 ans ou plus pour 0,5 UC ; les enfants de moins de 14 ans pour 0,3 UC. Tous les membres d'un même ménage fiscal ont le même niveau de vie.

Sont considérées comme pauvres les personnes dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté monétaire. Selon des conventions européennes, ce seuil est fixé à 60 % du niveau de vie médian national, le niveau de vie médian étant celui qui partage la population en deux parts égales (la moitié a un niveau de vie inférieur à la médiane, la moitié un niveau de vie supérieur).

En 2013, le seuil de pauvreté pour la France métropolitaine est de 12 110,70 euros annuels en 2013, soit 1 009 euros par mois.

Orientation technico-économique des exploitations agricoles / OTEX

La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à créer le concept de production brute standard (PBS) qui succède à l'ancien concept de MBS, désormais obsolète. Il en découle une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles.

Cette nouvelle classification des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique : OTEX) et leur taille économique s'applique pour la première fois pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010.

Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. L'OTEX est une classification européenne.

Parc naturel régional

Un parc naturel régional (PNR) est un territoire ayant choisi volontairement un mode de développement basé sur la mise en valeur et la protection de patrimoines naturels et culturels considérés comme riches et fragiles.

Les PNR sont chargés de mettre en œuvre des actions selon cinq missions : développer leur territoire en le protégeant, protéger leur territoire en le mettant en valeur, participer à un aménagement fin des territoires, accueillir, informer et éduquer les publics aux enjeux qu'ils portent, expérimenter de nouvelles formes d'action publique et d'action collective. En 2017, ils sont au nombre de 51, couvrent 15 % de la superficie de la France et concernent environ 6 % de la population.

Pays

Un pays est une catégorie administrative française d'aménagement à caractère géographique désignant un territoire présentant une « cohésion géographique, économique, culturelle ou sociale, à l'échelle d'un bassin de vie ou d'emploi » afin d'exprimer « la communauté d'intérêts économiques, culturels et sociaux de ses membres » et de permettre l'étude et la réalisation de projets de développement. Ce statut a été créé en 1995 par la Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (LOADT), dite Loi Pasqua du 4 février 1995, renforcé par la LOADDT (dite Loi Voynet) du 25 juin 1999.

Pôle métropolitain

Un pôle métropolitain est un syndicat mixte regroupant des intercommunalités à fiscalité propre, et destiné à favoriser la coopération entre grandes agglomérations proches, situées au sein de grandes régions urbaines complexes ou de « corridors » de développement.

Population couverte par la Cnam bénéficiant de la CMUC

La part de la population couverte par la Cnam bénéficiant de la CMUC rapporte la population bénéficiant de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC) à la population couverte par la Caisse nationale d'assurance maladie (assurés et leurs ayants droit).

Produit intérieur brut

Le produit intérieur brut national représente le résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes sur le territoire économique de la France. Il est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes augmentées des impôts sur les produits (TVA, droits de douanes, taxes spécifiques) moins les subventions sur les produits. La valeur ajoutée est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire.

Les produits intérieurs bruts régionaux sont établis en conformité avec le Système Européen des Comptes 2010. Ils résultent d'une régionalisation des indicateurs métropolitains à partir de clés de répartition.

Résidence principale

Une résidence principale est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage.

Résidence secondaire

Une résidence secondaire est un logement utilisé pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires.

Revenu de solidarité active / RSA

Le revenu de solidarité active est une allocation qui complète les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent le niveau d'un revenu garanti.

Le revenu garanti est calculé comme la somme :

- d'un montant forfaitaire, dont le montant varie en fonction de la composition du foyer et du nombre d'enfant(s) à charge,
- d'une fraction des revenus professionnels des membres du foyer, fixée par décret à 62 %.

Si les ressources initiales du foyer sont inférieures au montant forfaitaire, la différence s'appelle le RSA socle. Le complément de revenu d'activité éventuel, égal à 62 % des revenus d'activité, s'appelle le RSA activité. Selon le niveau de ressources du foyer par rapport au montant forfaitaire et la présence ou non de revenus d'activité, un foyer peut percevoir une seule composante du RSA ou les deux.

Schéma de cohérence territoriale

Un schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage. Il a été instauré par la loi SRU du 13 décembre 2000.

La loi portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle II du 12 juillet 2010 », renforce les objectifs des SCOT, ainsi que des plans locaux d'urbanisme (PLU) et cartes communales : ces plans, cartes et schémas doivent ainsi contribuer à réduire la consommation d'espace (lutter contre la périurbanisation), préserver les espaces affectés aux activités agricoles ou forestières, équilibrer la répartition territoriale des commerces et services, améliorer les performances énergétiques, diminuer les obligations de déplacement, réduire les émissions de gaz à effet de serre, et renforcer la préservation de la biodiversité et des écosystèmes.

Services marchands

On considère qu'une unité rend des services marchands lorsqu'elle les vend (en grande partie ou en totalité) à des prix économiquement significatifs.

Services non marchands

On considère qu'une unité rend des services non marchands lorsqu'elle les fournit gratuitement ou à des prix qui ne sont pas économiquement significatifs. Ces activités de services se rencontrent dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'action sociale et de l'administration.

Solde naturel

Le solde naturel (ou accroissement naturel ou excédent naturel de population) est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots « excédent » ou « accroissement » sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et le solde naturel est alors négatif.

Solde migratoire / solde apparent des entrées-sorties

Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.

Superficie agricole utilisée / SAU

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâtures temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux, etc...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

Taux d'activité

Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

Taux de chômage

Le taux de chômage au sens du recensement de la population est la proportion du nombre de chômeurs au sens du recensement dans la population active au sens du recensement. On peut aussi calculer le taux de chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT, voir la rubrique « Emploi »). Le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) est la proportion du nombre de chômeurs au sens du BIT dans la population active au sens du BIT.

On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge.

Temps d'accès aux équipements et services

Ils sont calculés à partir des distances routières. Ces temps ont donc un caractère théorique car, en pratique, les trajets ne se font pas forcément en voiture, et certains critères ne sont pas pris en compte dans la modélisation (recherche d'une place de parking, feux rouges, etc.). Ils permettent cependant d'appréhender des situations très diverses en matière d'accessibilité et d'enclavement des territoires. Le temps d'accès à un panier d'équipements est la moyenne des temps d'accès à chacun de ses équipements.

Unité urbaine

La notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Si l'unité urbaine se situe sur une seule commune, elle est dénommée ville isolée. Si l'unité urbaine s'étend sur plusieurs communes, et si chacune de ces communes concentre plus de la moitié de sa population dans la zone de bâti continu, elle est dénommée agglomération multicommunale.

Sont considérées comme rurales les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine : les communes sans zone de bâti continu de 2 000 habitants, et celles dont moins de la moitié de la population municipale est dans une zone de bâti continu.

Valeur ajoutée

La valeur ajoutée est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire.